

Dossier pédagogique des Equipes Populaires
Bimestriel n° 171 • Novembre - Décembre 2015


FFEP
Association Française

Contrastes



**Jeunes:
L'AUTONOMIE EN SURSIS**

EDITO

Les jeunes, un risque à gérer ?

La vie des jeunes n'est pas un long fleuve tranquille. On dit souvent que l'adolescence est une période difficile, mais la transition vers l'autonomie l'est tout autant. Les raisons de cette fragilité sont multiples : difficulté d'évaluer le coût de la vie, influence grandissante de la pub et des copains quand celle des parents diminue, omniprésence d'une société où il faut consommer pour exister. Mais aussi difficulté de plus en plus grande de se forger une place sur le marché de l'emploi, qui représente pourtant la principale porte d'accès à l'autonomie.

Comme le montre l'article en page 3, le contexte familial dans lequel les jeunes ont grandi influence l'âge où ils quittent le toit familial mais aussi la manière dont ils vont gérer tant bien que mal leur autonomie. Car avant cette étape, les jeunes souffrent souvent de la situation sociale, de l'effilochement, voire de la rupture des relations familiales, et en sont les témoins impuissants.

Dans ce cas-là, difficile de se projeter dans l'avenir. D'autant que, comme l'explique Pierre Doyen dans la revue Politique n°68 (janvier-février 2011), "les jeunes s'interrogent sur le rôle des décideurs politiques et portent à leur encontre un regard sans concession. Ils constatent que les choix posés par les décideurs n'améliorent pas leur situation. Les jeunes s'interrogent sur leurs chances, leur avenir, en particulier sur l'accès à l'emploi, qui leur semble compromis".

Dans son interview en page 10, Christophe Cocu, président de la CCOJ, fait part de son inquiétude face au très long parcours que le jeune doit effectuer pour se rendre intéressant auprès des employeurs : études poussées, stage gratuit, service civil ou bénévolat, jobs étudiants et intérim en pleine expansion (voir article pages 8-9), tout cela entrecoupé de périodes d'inactivité et de stages d'attente, retardent et compliquent l'autonomisation des jeunes.



Equipes Populaires

Quitter le domicile familial n'est pas une sinécure non plus, même pour les jeunes qui ont la chance de bénéficier d'un emploi. Le "parcours du jeune locataire" décrit en page 14 montre que, plus qu'un choix, la colocation devient de plus en plus un passage obligé au vu du coût des loyers. Et que la discrimination anti-jeunes est toujours bien vivace dans le secteur du logement !

Les jeunes sont en effet de plus en plus perçus comme un "risque à gérer". Changer le regard que les adultes portent sur les jeunes, et soutenir les projets qu'ils mettent en place, c'est vital pour une société qui veut sortir du marasme. Il y a urgence à prendre des mesures politiques qui permettent aux jeunes de vivre cette période de leur vie comme une chance plutôt que comme un risque. Car il est difficile d'être heureux et confiants dans l'avenir lorsqu'on est en sursis...

Monique Van Dieren

JEUNES

CONTRASTES - EQUIPES POPULAIRES - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2015

La famille, Une précieuse boîte à outils

Y a-t-il un lien entre le contexte familial dans lequel les enfants ont vécu et la capacité qu'ils ont à gérer leur argent une fois devenus majeurs ? Telle était la question centrale de l'enquête réalisée par Jan Velghe, expert à l'ABREOC⁽¹⁾. La réponse est sans conteste positive. Mais des nuances s'imposent.



Van Dieren

De manière générale, l'étude montre que 81% des jeunes de 18 à 27 ans estiment que leurs parents savaient bien gérer leur argent, et 78% estiment que c'est à la maison qu'ils ont appris à gérer leur argent.

Mais selon l'auteur, passer son enfance dans une famille pauvre et un quartier pauvre augmente le risque d'avoir des problèmes financiers à l'âge adulte. Est-ce pour autant dû au caractère héréditaire du modèle familial ? L'étude identifie plusieurs explications possibles qui se cumulent.

Celle de l'âge de l'acquisition de l'autonomie, notamment. Dans les familles dont les revenus sont moins élevés, les jeunes font moins souvent de longues études et sont davantage poussés à être rapidement autonomes. A la fin des études, quel que soit le niveau, c'est d'ailleurs le souhait de la majorité des jeunes. Mais cela signifie qu'ils doivent être capables d'acquérir l'autonomie et les capacités de gestion financière plus rapidement que ceux qui restent plus longtemps chez leurs parents.

Les parents représentent en effet un filet qui protège les jeunes en phase d'expérimentation de l'autonomie. Et dans une famille aisée, un jeune pourra faire des bêtises sans que cela ait de graves conséquences, ce qui n'est pas le cas pour les familles qui n'ont pas les moyens d'y faire face (endettement, amendes...).

L'étude montre également que dans les groupes sociaux supérieurs, les jeunes déclarent plus fré-

quemment parler d'argent avec leurs parents. Dans les groupes sociaux inférieurs, de nombreux jeunes disent ne jamais recevoir d'informations sur la gestion de l'argent.

Autre influence, celle du divorce des parents. Paradoxalement, on y parle moins des questions d'argent. Et les parents sont moins souvent considérés comme un bon exemple en matière de gestion d'argent. Les enfants de parents divorcés disent avoir une moins bonne estimation de leurs revenus et dépenses, épargnent moins et font plus facilement des emprunts formels (crédit) ou informels. Ils sont donc plus souvent confrontés à des problèmes financiers. L'éclatement des familles devenant de plus en plus fréquent, les raisons de ce phénomène auraient le mérite d'être approfondies.

Jeunes... et parents

Un autre constat interpellant concernant la corrélation entre les antécédents familiaux et la situation socio-économique des jeunes, ce sont les difficultés financières des jeunes parents (moins de 27 ans) qui ont, comme leurs propres parents, un statut socio-économique défavorable. On peut faire l'hypothèse que, quittant le nid familial plus tôt, ils deviennent plus rapidement parents que les autres jeunes. Ce groupe de "jeunes parents" est également confronté à l'impact que les enfants ont sur le budget de ces jeunes couples, et sont donc encore plus vulnérables face à un imprévu.

→ L'enquête montre également que les jeunes qui font partie de familles ayant une situation socio-économique précaire disposent (ou ont disposé) de moins d'outils qui peuvent s'avérer utiles pour apprendre à gérer l'argent : disposer d'argent de poche, avoir des jobs étudiants, effectuer des petits travaux, vivre en kot... Ils sont donc moins bien préparés à l'autonomie financière en tant que jeunes adultes.

Le modèle des parents...

Mais le milieu socio-économique ne détermine heureusement pas à lui seul la manière dont les jeunes parviennent ou non à gérer leur budget. Et dans ce domaine, ce n'est pas tant ce que les parents DISENT mais ce qu'ils FONT qui compte !

Difficile d'interdire aux jeunes de boire ou de fumer si les parents sont eux-mêmes accros ! De même pour la gestion financière, difficile de convaincre son enfant d'épargner et d'être raisonnable dans ses dépenses si ses parents ne le sont pas.

Avec la difficulté supplémentaire que, bien souvent, les jeunes adultes prennent le confort de leurs aînés comme référence et "veulent aller trop vite", ce qui les pousse parfois à des dépenses inconsidérées ou mal calculées. Par exemple, à faire un crédit pour une nouvelle voiture alors que leurs revenus sont encore



très aléatoires et que, dans ce cas, il est sans doute préférable de se contenter d'une voiture d'occasion.

... mais pas que !

L'enquête révèle également que lorsque le parcours scolaire est court, l'influence de l'environnement extérieur (médias, pub, amis...) prend plus rapidement le pas sur celle des parents.

Selon une enquête réalisée par la SOFRES en France⁽²⁾, 56% des jeunes disent chercher des avis ou des conseils via les réseaux sociaux, et 43% y donnent leur avis. Volonté d'indépendance vis-à-vis de leurs parents ? Ou besoin d'anonymat en cas de situation difficile ? L'influence grandissante des réseaux sociaux pour l'apprentissage des questions financières peut être intéressante à condition que les jeunes soient suffisamment curieux pour croiser leurs informations et continuent à en discuter avec leur famille ou leurs pairs.

La plus grosse difficulté pour les jeunes est de passer d'une situation où leurs dépenses personnelles sont quasi exclusivement axées sur les loisirs et les plaisirs (sorties, gsm, vêtements...) à une situation où ils doivent progressivement ou brutalement intégrer les dépenses nécessaires (loyer, alimentation...).

L'utilité de l'argent de poche

Dans cette optique, l'argent de poche est utile pour ce que Jan Velghe appelle "le processus de socialisation financière".

L'argent de poche est une des sources possibles de revenus pour les enfants et les jeunes, à côté de celui qui est reçu pour des occasions particulières, pour des petits travaux rémunérés ou via un job étudiant. Le fait de donner de l'argent de poche (3/4 des jeunes de moins de 18 ans en reçoivent) ne suffit pas en soi pour apprendre la gestion budgétaire et l'autonomie financière, mais il constate que les parents qui donnent de l'argent de poche parlent de manière plus systématique des questions d'argent. Et par ailleurs, les jeunes qui reçoivent ou ont reçu de l'argent de poche s'organisent davantage pour gagner de l'argent eux-mêmes grâce à des petits travaux, et ils épar-

Les jeunes plus vulnérables

La vulnérabilité des jeunes adultes apparaît clairement dans le rapport sur l'étude "*Jeunes adultes et l'argent*", qui vient d'être réalisée par Jan Velghe pour les organisations de consommateurs. Cette enquête a interrogé 1.500 jeunes adultes belges âgés de 18 à 27 ans au sujet de leurs compétences financières et leur comportement financier. Environ la moitié des jeunes adultes interrogés était encore financièrement dépendants de leurs parents, l'autre moitié était financièrement indépendante. Quelques conclusions intéressantes ressortent de cette étude :

13% des jeunes adultes entre 18 et 27 ans qui se disent financièrement autonomes signalent des problèmes financiers : 19,5% des jeunes adultes bruxellois financièrement indépendants, 16% des jeunes adultes wallons financièrement indépendants et 9,8% des jeunes adultes flamands financièrement indépendants.

Après une diminution des revenus suite à une perte d'emploi, une perte d'allocation ou maladie, et des dépenses imprévues, les achats irréfléchis sont la cause la plus importante des problèmes financiers chez les jeunes financièrement autonomes de 18 à 27 ans.

20,4% des jeunes adultes belges financièrement autonomes de 18 à 27 ans achètent régulièrement à crédit ; 36,7% achètent des produits dont ils n'ont pas vraiment besoin. Les jeunes adultes bruxellois financièrement indépendants (37,3%) achètent plus fréquemment à crédit, par rapport aux Wallons financièrement indépendants (24,1%) et Flamands (15,1%).

Les jeunes adultes hommes ayant tout au plus un diplôme d'études secondaires courent un risque relativement élevé de problèmes quant à l'achat à crédit. Ce risque est encore plus important chez les jeunes pères (18-27 ans) et chez les jeunes adultes sans diplôme secondaire.



Equipes Populaires

gnent plus fréquemment que les autres.

De quoi parle-t-on en famille ?

Même si la plupart des jeunes considèrent que la famille reste la référence centrale pour apprendre à gérer son argent, cette question reste relativement peu présente dans les discussions : dans moins d'une famille sur trois, on parle "souvent" ou "tout le temps" d'argent. Certains sujets sont plus fréquemment abordés, tels que l'intérêt d'épargner ou le coût des achats. L'étude révèle cependant des lacunes dans l'information des jeunes, en particulier sur deux points : la sous-estimation du coût de la vie et la sur-estimation du premier revenu.

En effet, 32,6% des jeunes adultes financièrement autonomes estiment que le coût de la vie est beau-

coup plus élevé qu'ils ne l'imaginaient (et 34% un peu plus élevé). Les postes les plus sous-estimés sont la nourriture, les charges, le remboursement du prêt hypothécaire et les assurances. Les lacunes de connaissances sur le coût de la vie sont plus marquées chez les jeunes Wallons (près de 40%, contre 32% pour les Bruxellois et 28% pour les Flamands). Les parents parlent par ailleurs assez peu des salaires et en particulier du niveau du premier salaire. Mauvaise surprise pour près d'un quart des jeunes adultes qui pensaient que leur premier revenu serait plus élevé : 30% pour les jeunes Wallons, 25% pour les Bruxellois et 20% pour les Flamands.

L'encadrement familial est également important lorsque l'utilisation de l'argent dont dispose le jeune pose problème : usage de drogue, jeux d'argent en



Les obligations financières des parents

Avoir 18 ans, c'est acquérir la majorité. Une étape essentielle, juridiquement, car elle ouvre la porte à de nouveaux droits mais aussi à de nouvelles obligations ! Mais, au quotidien, quels sont les changements ?

Une fois la majorité atteinte, il est possible de passer tous les contrats courants : signer un bail pour se loger, acheter une voiture, prendre un crédit... Du côté de la banque, le majeur devient totalement responsable de ses comptes.

Le jeune majeur devient donc seul responsable de la gestion de son argent ! Mais il doit en assumer les conséquences... et notamment payer ses dettes. S'il ne le fait pas, ses parents ne pourront plus, en principe, être tenus pour responsables. En principe... car bien souvent, les créanciers exigent des parents qu'ils se portent caution pour leur enfant majeur lorsque celui-ci n'a pas suffisamment de revenus stables. Et les parents sont par ailleurs tenus par "l'obligation d'éducation et d'entretien", même après la majorité.

L'aide financière au sein de la famille⁽¹⁾

Les parents, qu'ils soient mariés ou non, sont obligés d'héberger, d'entretenir, de surveiller, d'éduquer leur(s) enfant(s) et de leur donner une formation adéquate. Cela s'appelle l'obligation d'éducation et d'entretien.

Cette obligation se poursuit au-delà de la majorité. En effet, les parents restent redevables tant que la formation n'est pas achevée et ce jusqu'au moment où l'enfant est apte à subvenir lui-même à ses besoins, que ce soit en gagnant sa vie ou en obtenant des revenus de remplacement (allocations de chômage notamment).

Le plus généralement, les parents remplissent leur obligation d'éducation et d'entretien en nature parce que leur enfant vit sous leur toit.

Dans certains cas (par exemple lorsque l'enfant décide de quit-

ter le toit familial), les parents, de bonne foi, verseront à leur enfant une contribution alimentaire.

Dans certaines situations plus difficiles (par exemple lorsque les parents mettent leur enfant à la porte à sa majorité), le jeune peut être amené à demander une contribution alimentaire à ses parents.

Dans la pratique, il est possible de négocier avec eux le versement d'une contribution alimentaire et son montant.

Si le jeune n'est pas parvenu à un accord à l'amiable avec ses parents sur l'attribution d'une aide financière ou si aucune négociation avec eux n'est possible, il est nécessaire de s'adresser au Tribunal de la famille du domicile du mineur (si le mineur est concerné) ou du domicile du défendeur.

Le rôle du juge sera alors de déterminer si, dans le cadre de l'obligation d'éducation ou d'entretien, les parents sont tenus de verser une **contribution alimentaire** à leur enfant.

Dans le cas où le jeune ne remplit pas les conditions pour l'obtenir, il est également possible d'introduire une demande de **obligation de secours**.

Toute personne qui se trouve dans le besoin est en effet en droit de réclamer une aide alimentaire à une personne qui a un lien de parenté spécifique avec elle.

La loi crée une obligation de secours, notamment entre :

- les parents et leurs enfants, petits-enfants et autres descendants ;
- les enfants et leurs parents, grands-parents et autres ascendants.

Il est nécessaire de s'adresser au juge du Tribunal de la famille afin de contraindre ses parents ou l'un de ses parents à exécuter cette obligation de secours s'il n'est pas possible de l'obtenir par voie amiable ou médiation.

1. **Source** : Prendre son autonomie, dossier édité par Infor-Jeunes, disponible en version papier ou électronique (5 €).

→ ligne, vol... Dans ce cas, il faut avoir le courage d'affronter les bonnes questions : A-t-il demandé plus avant de voler ? Les règles parentales sont-elles trop strictes ? Ou trop laxistes ? Que veut-il acheter avec l'argent de son vol ? Le vol doit bien entendu être sanctionné mais sans toutefois rompre le dialogue car dans ce cas, il risque de se reproduire⁽³⁾.

Rôle de l'école

Un premier constat s'impose : la question de l'argent est plus souvent abordée dans les écoles flamandes que francophones. Mais son rôle est considéré comme très secondaire par rapport à celui de la famille : seulement la moitié des jeunes se rappellent d'un moment en secondaire où le thème de l'argent a été abordé de manière explicite, et un sur dix cite "les enseignants à l'école" comme source d'information pertinente à ce sujet.

Cependant, les écoles peuvent (devraient ?) jouer un rôle de deuxième ligne, notamment par une détection plus rapide des comportements à risque et un encadrement spécifique. A ce propos, le CEBUD⁽⁴⁾ déclare que "les jeunes qui reçoivent peu ou pas de soutien à la maison ont besoin d'éducation financière à l'école via des activités interactives qui leur permettent d'exercer leurs aptitudes financières dans des contextes réalistes".

Certains évoquent dès à présent le souhait d'intégrer cette dimension dans les futurs cours de citoyenneté. A suivre, donc...

En conclusion, sans nier le rôle prépondérant de la famille, nous soulignons l'importance de multiplier les sources d'information et de conseils pour ne pas laisser aux familles cette seule responsabilité et donner un maximum de chances à tous les enfants.

Car si l'information et les (bons) conseils sont laissés exclusivement aux parents, certains jeunes risquent d'arriver beaucoup moins outillés que d'autres lorsque, par choix ou non, ils devront voler de leurs propres ailes.

Monique Van Dieren

1. Association belge de recherche et d'expertise des organisations de consommateurs. Elle remplace le CRIOC depuis septembre 2015. L'étude *Jeunes adultes et argent* se base sur une enquête réalisée par Dedicated Research auprès d'un échantillon de 1.500 jeunes belges de 18 à 27 ans.

2. *Les jeunes et l'argent*, enquête réalisée par la SOFRES pour Axa Banque, mars 2015.

3. Daniel Alhadeff, *Attitudes des jeunes face à l'argent*, Psychoscope, 11/2008.

4. Centre de conseil et de recherche budgétaire.

Jeunes étudiants au CPAS

Les mesures prises en matière d'allocations sociales touchent de plein fouet les jeunes de 18 à 25 ans. Face à ce phénomène, de plus en plus de jeunes se tournent vers les CPAS. Pour pouvoir survivre, tout simplement. Ou parfois pour poursuivre des études. Le résultat ? Les avis sont mitigés.

Allongement de la période de stage d'insertion socio-professionnelle pour certains, suppression des allocations pour les jeunes de plus de 18 ans qui n'ont pas obtenu le diplôme de secondaire ou qui sortent des études après 25 ans, sans compter un enseignement profondément inégalitaire et excluant : le démarrage dans la vie professionnelle et l'autonomie deviennent de plus en plus utopiques pour de nombreux jeunes.

En nombre croissant

Les CPAS ressentent les effets de ces mesures, qui se cumulent à un appauvrissement d'un nombre croissant de familles. Si auparavant la moyenne d'âge des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale était assez élevée, on constate aujourd'hui que plus de 30% des bénéficiaires ont moins de 25 ans.

Quelles sont les raisons qui poussent ces jeunes à frapper à la porte du CPAS ? Pour Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur interrogé dans Le Ligeur du 21 novembre 2013, on peut distinguer deux profils de jeunes différents. Tout d'abord, la grande majorité d'entre eux qui sont désargentés, sans soutien de l'entourage, issus de familles déglinguées. Les parents eux-mêmes sont déjà aidés par le CPAS. Pour d'autres, la principale difficulté est le manque d'argent mais ils ont du potentiel pour entamer ou poursuivre des études.

En 2013, 12.000 jeunes poursuivaient des études grâce à l'aide du CPAS. Interrogé par La Libre Belgique du 26 avril 2014, le président du SPP Intégration sociale, Julien Van Geertsom, s'en félicite : "Cette mesure reste un instrument puissant qui atteint son objectif. Face au risque évident de chômage de longue durée, qui éloigne une génération complète du marché du travail, les CPAS consacrent des efforts importants pour améliorer l'intégration professionnelle des jeunes."



Les recherches montrent en effet que trois quarts des étudiants “boursiers” du CPAS proviennent d’une famille pauvre. “Une étude menée sur les étudiants qui reçoivent une aide sociale a mis en relief que le revenu d’intégration pouvait enrayer la spirale négative de la pauvreté”, poursuit M. Van Geertsom.

Les CPAS poussent-ils les jeunes aux études ? Pour Philippe Defeyt, “ce n’est pas nécessairement comme cela que les choses se passent ! On essaie de trouver pour le jeune la meilleure solution qui n’est pas toujours de faire des études. S’il n’a pas les acquis voulus, par exemple, dire oui à un projet d’études amènerait un nouvel échec.

Il est important de souligner qu’une partie importante des jeunes ne va pas entamer des études, mais les poursuivre. Un jeune de 18 ans qui n’a pas terminé le secon-

daire, par exemple, va demander de l’achever. Enfin, soyons modestes : les CPAS n’ont pas les compétences voulues en matière d’orientation scolaire, d’accompagnement scolaire... Ils doivent s’entourer de conseillers compétents. Et quand le projet d’études est accepté, il y a obligatoirement un contrat pour tous les 18-25 ans qui arrivent au CPAS. Le contenu varie. Un jeune qui étudie s’engage à suivre ses études, à faire ce qu’il faut pour les réussir, à rendre compte de ses progrès, en nous montrant ses résultats de janvier, par exemple.”

Le Collectif Solidarité contre l’exclusion ⁽¹⁾ est quant à lui très critique quant aux résultats de ce système pour la réussite des jeunes. Tout d’abord, l’aide est conditionnée par deux éléments : le jeune doit apporter la preuve que le diplôme qu’il espère obtenir augmente ses chances d’insertion socioprofessionnelle et qu’il a des aptitudes aux études. Ensuite, les CPAS orientent généralement les jeunes dans les filières techniques et professionnelles, sans doute pour des raisons budgétaires mais aussi dans une reproduction par les décideurs en charge de l’octroi du RIS du stéréotype du “pauvre inapte au travail intellectuel”. Enfin, certains conseillers CPAS qui se croient experts dans l’orientation des jeunes sont ignorants des réalités de l’enseignement et se substituent à l’école pour évaluer les efforts et les aptitudes du jeune de manière parfois bien plus sévère que ne le ferait un jury de l’enseignement.

Monique Van Dieren

(1) Ensemble n° 84, septembre 2014, édité par le Collectif Solidarité contre l’exclusion.

Quelles démarches ?

Le jeune peut-il s’adresser au CPAS avant son départ ?

Si ce dernier est toujours domicilié chez ses parents, c’est normalement à eux qu’il revient d’introduire une demande d’aide au CPAS pour les aider à faire face à son éducation, et ce même si son objectif est de partir. La législation ne donne pas de plafond de rémunération des parents. C’est souvent le montant du revenu d’intégration qui servira de référence, sauf si les parents peuvent justifier qu’ils sont dans une situation de besoin.

Si le jeune introduit lui-même la demande, il sera tenu compte de sa situation présente et le CPAS enquêtera, entre autres, sur la capacité financière, matérielle (par exemple logement trop petit), relationnelle (conflit grave), etc. à l’élever dignement et sur les motifs qui le poussent à vouloir partir.

Le fait d’être déjà parti ne signifie pas toujours qu’il obtiendra plus facilement l’aide du CPAS. En effet, on pourrait considérer

qu’il se place volontairement dans une situation d’insuffisance de ressources. L’aide du CPAS pourrait lui être refusée pour ce motif.

Quelles aides du CPAS ?

Si le demandeur remplit les conditions, le CPAS peut lui accorder une aide financière, soit sous forme de revenu d’intégration, soit sous forme d’aide sociale ; le CPAS peut aussi l’aider à trouver un job ou encore à obtenir, après 3 mois de revenu d’intégration sociale ou d’aide sociale équivalente, une intervention majorée auprès de la mutuelle.

Si cette démarche semble difficile, le jeune peut demander avec sa famille l’intervention d’un service de médiation. Si malgré cela, il n’arrive pas à un accord, il aura la possibilité de s’adresser au Tribunal de la famille.

Source : Prendre son autonomie, dossier édité par Infor-Jeunes, disponible en version papier ou électronique (5 €).

JOB ETUDIANT : Un phénomène en expansion

Sortir boire un verre avec des amis, aller au cinéma, s'acheter des vêtements, payer ses études... pas simple de tout concilier quand on est étudiant. D'autant plus dans le contexte économique actuel. C'est pourquoi certains d'entre eux optent pour un job étudiant. Mais si celui-ci constitue une aubaine pour les jeunes, son développement n'est pas sans conséquences sur le marché du travail.

De nombreux jeunes ont du mal à gérer leur budget parce qu'ils n'ont aucune conscience du coût de la vie. Comment faire en sorte que le jeune adulte qui se lance dans la vie le fasse en connaissance de cause ?

Un job étudiant peut aider le jeune à devenir plus responsable par rapport à ses dépenses. Selon l'étude « L'argent et les jeunes » menée par Jan Velghe (AB-REOC), « prester un job avant ses 18 ans a un effet positif sur un éventail d'aptitudes financières : sur le comportement d'épargne, sur les achats responsables, sur l'aperçu des revenus et des dépenses... ». Il est conseillé, comme pour l'argent de poche de discuter avec ses enfants de la réalité du monde du travail et de ses règles : expliquer l'intérêt d'un contrat, la différence entre un salaire brut et un salaire net... Mais aussi les différents postes d'une fiche de paie. Mais le job étudiant est aussi pour beaucoup d'entre eux une nécessité afin de pouvoir contribuer au coût des études qui sont parfois difficiles à supporter par les seuls parents.

En 2014, on comptait plus de 460.000 jobistes en Belgique. Parmi lesquels 56% de femmes et 44% d'hommes⁽¹⁾. C'est un phénomène généralisé chez les jeunes majeurs. En dessous de 18 ans, c'est un peu plus limité même s'il y a une grosse partie des jeunes qui commence à travailler vers 16-17 ans. Les secteurs les plus concernés sont ceux de l'automobile, de l'horeca, du commerce de détail ainsi que les services administratifs des grandes entreprises.

Des mesures assouplies

Le recours à des étudiants par les employeurs est un phénomène qui ne cesse de s'accroître⁽²⁾, en particulier depuis les réformes de 2012. On est passé de la

possibilité de travailler 23 jours pendant les trois mois de l'été et 23 jours pendant le reste de l'année à un système de 50 jours de travail autorisé sur toute l'année, peu importe la période. S'il ne dépasse pas ces plafonds, l'étudiant jobiste ne paye pas d'impôt et bénéficie également d'une réduction des cotisations sociales. L'employeur, quant à lui, a droit à une baisse importante des cotisations sociales qui passent de 34% à 12,51%. (Voir encadré)

« Cela paraît intéressant pour l'étudiant mais en contrepartie celui-ci ne dispose pas de droits sociaux : s'il est malade, il n'est pas payé alors que les travailleurs, eux, ont un salaire garanti. Par ailleurs, on ne tient pas compte des jobs étudiants dans la comptabilisation de l'ouverture des droits au chômage. », explique Ludovic Voet, responsable national des jeunes - CSC. Avant la réforme de 2012, les cotisations ONSS des étudiants s'élevaient à 12,5% de leur salaire brut. Aujourd'hui, on est passé à 8,13%. Ce qui représente en 2013, une perte de 8,27 millions d'euros pour la sécurité sociale⁽³⁾.

Selon les jeunes FGTB, de plus en plus de jeunes travaillent sous un contrat d'étudiant. Il y a donc une tendance à favoriser l'embauche sous ce type de contrat plutôt que sous contrat ordinaire. Toujours selon les jeunes FGTB, en 2012 ce glissement était de 5% par rapport à 2011. Autres points négatifs de la législation en vigueur : la dégressivité salariale des jeunes de moins de 21 ans. Ce qui signifie qu'en dessous de cet âge, les étudiants jobistes recevront un salaire inférieur aux autres travailleurs occupant la même fonction et la même classification. Et l'élargissement à 12 mois (6 mois auparavant) de la durée maximale d'un contrat d'étudiant chez le même employeur. Ce qui contribue à brouiller un peu plus la frontière entre le travail fixe et le travail étudiant censé être occasionnel.

Le projet qui est sur la table du gouvernement aujourd'hui, prévoit 400 heures de travail autorisé sur l'année. Et de raboter le nombre d'heures minimum de travail à une heure contre trois auparavant. Actuellement, même si on ne travaille que quelques heures, celles-ci sont comptabilisées comme une journée de travail. Contre le régime actuel des 50 jours de travail maximum, avec le nouveau système, l'étudiant pourrait facilement travailler toute l'année. Admettons que je travaille une heure tous les jours de l'année, je comptabiliserais en tout 365 jours ! « Même si on reste sur la base minimale de 3 heures de travail que l'on peut assimiler à une demi-journée, on arrive à un total dépassant les 100 jours de travail sur l'année ! On est loin des 50 jours de travail actuels... C'est déjà plus conséquent que de travailler pendant un



mois ! On souhaite modifier le système existant sous prétexte que les jeunes risquent de dépasser le plafond des 50 jours. Mais seulement 2% des jeunes jobistes dépassent ce quota ! Il n'y a donc pas de nécessité de changer le système. Surtout qu'au-delà de la limite des 50 jours de travail, ils peuvent continuer à travailler mais ils doivent être engagés dans les conditions d'un employé ou d'un ouvrier", constate Ludovic Voet, responsable national des jeunes - CSC.

Intérim, ennemi des travailleurs ?

Ludovic Voet pointe aussi du doigt le problème du travail intérimaire dans le cadre d'un job étudiant : "De plus en plus de jobs étudiants passent par l'intérim. C'est un vrai problème. Tout d'abord par rapport à ce qu'induit le travail intérimaire à savoir que les contrats peuvent concerner des délais très courts : on ne sait pas ce qu'on va faire le lendemain. Pour certains étudiants, ça peut paraître intéressant parce qu'on peut changer de jour en jour de contrat. Travailler sous ce type de régime pendant les vacances, ça peut être positif mais la contrepartie négative, c'est qu'on n'est pas sûr de trouver non plus un job si on a besoin de travailler un mois. Un autre problème, c'est que l'intérim favorise la concurrence entre les travailleurs au même titre que le contrat étudiant d'ailleurs. Toute une série d'employeurs (surtout dans le commerce) font

appel aux étudiants en dehors de la période scolaire. Et pas uniquement le week-end ! Ce qui engendre une concurrence accrue avec les travailleurs qui ont déjà pour certains des contrats mi-temps et qui souhaiteraient obtenir un temps plein par exemple. Aujourd'hui, l'employeur peut appeler un jeune pour minimum 3 heures de travail. Dans le projet de loi du gouvernement, il est prévu de passer à une heure ! Vous imaginez si on compte par exemple le temps de trajet moyen d'une heure aller et une heure retour. Ce n'est pas très avantageux ! Ça fait cher payer pour une heure de travail ! Transformer les 50 jours en 400 heures, ça ne va pas permettre aux jeunes jobistes de travailler plus d'heures, ça va surtout permettre de flexibiliser un peu plus l'utilisation des jeunes par les entreprises."

Les syndicats ne sont pas contre les jobs étudiants mais ils expliquent qu'il faut être attentif à ce qu'ils recouvrent : Les jeunes ont recours aux jobs étudiants parce qu'il y a un besoin financier et pas forcément pour financer des loisirs. Ils servent également à financer leurs études. Si les étudiants doivent travailler pour financer leurs études, c'est qu'il y a dès lors un problème d'accès aux études supérieures. Il faudrait donc veiller à ce que les études soient plus accessibles financièrement. On estime qu'il faut prévoir entre 6.000 à 10.000 euros par an, l'investissement dans une année académique, précise Ludovic Voet. Et il ajoute : "Nous ne sommes pas contre le job étudiant mais pour autant qu'il s'inscrive dans un cadre défini. Ce n'est pas un problème que les étudiants travaillent en été, parce qu'ils remplacent en quelque sorte les travailleurs qui partent en congés payés. Pendant ces congés, les entreprises continuent de tourner, il y a donc un besoin de main-d'œuvre. Si le job étudiant répond à des besoins bien réels, il faut veiller à ce qu'il ne remplace pas l'emploi fixe."

Claudia Benedetto

1. Office national de sécurité sociale.
2. Site des Jeunes FGTB : www.jeunes-fgtb.be
3. Site des Jeunes FGTB : www.jeunes-fgtb.be

Combien de jours de travail par an ?

Un étudiant peut travailler un nombre de jours illimité sur l'année. Il n'y a pas d'interdiction ni de limite imposée par la loi. Par contre, comme le travail étudiant a des conséquences sur les cotisations sociales, les impôts et les allocations familiales, il faut quand même être attentif à certaines règles !

Les cotisations sociales et la durée des contrats

Les employeurs et les étudiants peuvent bénéficier de réductions de cotisations sociales pour des contrats à durée limitée. Ce type de contrat couvre, par année civile, maximum 50 jours (changement au 1^{er} janvier 2012).

Pour bénéficier de réductions de cotisations sociales, les employeurs engagent pour 50 jours maximum. Il n'y a plus de distinction entre deux périodes de 23 jours, vacances d'été et pendant l'année.

Conseil : Il est préférable pour un étudiant de travailler sans ces réductions : il n'est pas coincé par une limite de jours et obtient davantage de droits !

Les impôts

Il existe des plafonds à ne pas dépasser pour rester à charge des parents lorsqu'on travaille sous contrat étudiant. Ils sont fixés en fonction de la situation familiale. Voici les plafonds de

revenus au 1^{er} janvier 2010 :

- Dans le cas d'un couple marié : le plafond est fixé à 5.897 € brut par an.
- Dans le cas d'un parent isolé : le plafond est fixé à 7.460 € brut par an.
- Dans le cas d'un enfant handicapé d'un parent isolé : le plafond est fixé à 8.835 € brut par an.

Les allocations familiales

Les étudiants de moins de 18 ans gardent impérativement le droit aux allocations familiales. Les étudiants qui ont entre 18 et 25 ans gardent leur droit s'ils travaillent moins de 240 h par trimestre le 1^{er}, le 2^{ème} et le 4^{ème} trimestre.

Plus d'infos sur le site des jeunes-CSC : www.jobetudiant.be

L'engagement des j



Pour Christophe Cocu, directeur de Relie-F et président de la CCOJ, une série de mesures liées à l'accès à l'emploi et au logement freinent la quête d'autonomie des jeunes. Mais nombre d'entre eux expérimentent et exercent leur indépendance en prenant des responsabilités dans des projets citoyens. Une manière de casser l'image déformée que la société se fait de la jeunesse.

Focus sur Relie-F et la CCOJ

Relie-F est une des cinq fédérations des organisations de jeunesse. Sa finalité est d'accompagner les jeunes à devenir des CRACS : citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

Ses axes de travail sont le soutien aux organisations de jeunesse (OJ) qui en sont membres ⁽¹⁾ et leur mise en réseau, l'information pour les personnes et les associations qui encadrent les jeunes, leur soutien pédagogique, méthodologique et administratif des OJ (dossiers de reconnaissance...).

Relie-F soutient aussi des projets à destination des organisations membres ou qui impliquent minimum trois membres du réseau Relie-F.

En termes de communication, Relie-F édite une revue d'information et un site internet. Un site commun à toutes les fédérations des OJ a également été créé : www.organisationsdejeunesse.be

Relie-F assure également la représentation des OJ au niveau politique au nom des OJ, de manière à leur laisser un maximum de temps pour leurs missions premières de contacts avec les jeunes.

La Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ) est quant à elle un organe qui a pour mission de représenter les cinq fédérations auprès de la ministre. Les cinq fédérations qui représentent l'ensemble des OJ sont : Relie-F, la COJ (Coordination des OJ), le CJC (Conseil de la jeunesse catholique), Pro-jeunesse (fédération socialiste) et Jeunes et libres (fédération libérale).

Elle remet des avis sur tout ce qui concerne les OJ et leur agrément, ainsi que sur les questions qui touchent la jeunesse en général.

(1) Les organisations membres de Relie-F sont :

Arc-en-Ciel, Asmae, BAO-Jeunesse, CEF, CHEFF, COALA, Coordination-CRH, écolo j, Empreintes, FCJMP, FEF, Jeunes cdH, Jeunes FDF, Quinoa, SPJ, SVI, UEJB, YFU.

■ **Contrastes : Le contexte socio-économique et les mesures d'austérité de ces deux dernières législatures sont particulièrement défavorables pour les jeunes. Quelles sont les principales difficultés rencontrées en termes d'accès à l'emploi ?**

□ Ce qui est très clair, c'est qu'il y a une évolution négative. Différents points permettent de l'affirmer. Le premier, c'est en tant qu'employeur, quand je recrute, je n'ai que des bons candidats au chômage ou en stage d'attente depuis 9 mois voire plus. Je ne comprends pas comment des jeunes qui ont un si bon profil ne trouvent pas d'emploi. Ce n'était pas le cas avant. Cela montre bien que l'emploi se raréfie.

Un autre signe, c'est celui du développement du bénévolat dans le but de valoriser une expérience professionnelle. Je suis président francophone de la Plateforme pour le volontariat et je le constate de plus en plus souvent. Notre crainte, c'est que le volontariat soit détourné de son but premier.

Dans la même veine, le « service citoyen » est typiquement ce qu'on dénonce comme du sous-emploi, sans statut, mal payé. C'est positif pour les associations qui en bénéficient, mais on est en train d'installer un long parcours du jeune qui, pour se rendre intéressant auprès d'un employeur, doit d'abord faire des études poussées, des stages gratuits, un service civil ou du bénévolat, une période de chômage avant de décrocher un emploi.

Les jeunes rentrent donc sur le marché du travail de plus en plus tard. Avant, un jeune pouvait espérer trouver un emploi vers 23-24 ans, maintenant c'est plutôt 27 ans.

■ **Que pensez-vous des mesures d'exclusion de l'accès aux allocations d'attente pour les jeunes de plus de 18 ans qui n'ont pas le diplôme de secondaire ou ceux qui terminent leurs études après 25 ans ?**

□ Parmi les OJ, il y a des organisations de jeunesse syndicales et politiques qui sont actives sur ces enjeux et cette problématique est également traitée par le

Jeunes ne faiblit pas

Conseil de la jeunesse. Mon sentiment, ce qui pose le plus problème, c'est la limite d'âge à 25 ans pour terminer ses études, faute de quoi on n'a pas le droit aux allocations d'attente. De très nombreux jeunes sont concernés. Il suffit d'avoir raté une année d'étude, d'avoir changé d'orientation ou de faire une spécialisation pour être dans le cas. C'est réellement problématique.

■ **Et ces difficultés d'accès à un premier revenu décent ont des conséquences sur leur accès au logement...**

□ Le fait que l'accès à l'emploi soit retardé, que les allocations sociales deviennent de plus en plus restrictives, cela a un impact sur tout le reste et en particulier sur le logement, puisque sans argent, on ne sait pas s'autonomiser. Donc on est contraint de rester chez Papa et Maman. Ou on choisit la colocation mais qui pose également des problèmes administratifs à cause du statut de cohabitant... et parfois de cohabitation.

Un exemple très concret : je connais une jeune femme qui voulait s'installer chez ses grands-parents pour être plus proche de son travail. Ses grands-parents ont finalement refusé car ça avait trop d'impact sur les taxes régionales et sur leurs revenus de remplacement.

Cela n'a donc pas que des conséquences financières, mais aussi sur leurs relations familiales et sociales.

■ **Qu'est-ce que les jeunes disent ou ressentent par rapport au fait que l'enseignement est de plus en plus formaté pour répondre aux exigences du marché du travail ?**

□ Il existe des organisations de jeunesse qui traitent spécifiquement ces questions (la FEF, notamment). De mon expérience, je constate que les études supérieures sont devenues la norme alors qu'auparavant c'était le secondaire supérieur. Les jeunes ont à mon sens un réel intérêt pour les études et pour les formations spécifiques qui leur ouvrent des possibilités d'emploi.

Mais il y a effectivement une très grosse tension entre "faire ce qu'on aime" et faire ce pour quoi on pourrait être engagé plus tard ! Avec une forte pression des employeurs pour obtenir une meilleure adéquation entre ce qu'ils attendent et ce que sont en capacité de donner les candidats qui sortent de l'école.

Mon sentiment est que les entreprises ne veulent plus former à leurs frais des personnes qu'elles veulent engager. Elles attendent de l'enseignement public des travailleurs formés "clé-sur-porte" pour pouvoir maximiser leurs profits.

C'est en plein dans le principe de socialisation des pertes pour pouvoir privatiser les profits !

Ça m'insupporte très fort et c'est aussi assez mal perçu par les jeunes. Même s'ils reconnaissent que l'école sert à avoir un job par après, ce n'est pas nécessairement leur vision du rôle de l'école. Je pense qu'ils préfèrent malgré tout choisir des études qui leur plaisent que des études qu'ils feraient uniquement pour avoir un job bien payé.

A côté des jeunes qui sont intéressés par les études et qui ont les clés pour se lancer dans la vie professionnelle, il y a aussi des jeunes en situation de grande précarité qui sont préoccupés par des enjeux de survie, de se débrouiller pour trouver un boulot déclaré ou non, de trouver des moyens de subsistance. Et qui ne sont donc pas dans de bonnes conditions pour pouvoir entamer ou poursuivre des études.

■ **Que pensent les jeunes de la tension entre un modèle de société qui les pousse à une consommation effrénée, et un avenir professionnel de plus en plus incertain ?**

□ Mon sentiment est mitigé car sur cette question de la consommation, il y a autant de réponses possibles que de jeunes.

Dans les organisations de jeunesse qui éveillent à la conscience critique sur notre modèle de production et de consommation et sur les enjeux Nord/Sud, les jeunes traitent cette question de manière altermondialiste et responsable, et s'engagent dans des projets. Par exemple, le boycott de certains produits.

Beaucoup pensent que leur manière de consommer, c'est une forme de vote et de choix par rapport à la société dans laquelle ils veulent vivre.

Mais il existe aussi beaucoup de jeunes qui ne sont pas conscients de ces enjeux et qui sont plus intéressés par leur identification et intégration à un groupe, ce qui les amène à consommer des marques, à acheter le dernier modèle de gsm... Comme je le disais, il y a autant de réponses que de jeunes, mais ces deux courants sont assez forts.

■ **Percevez-vous une évolution par rapport au regard que les adultes portent sur les jeunes ?**

□ On a réalisé une exposition sur l'histoire du secteur de la jeunesse et de l'associatif, et dans nos recherches, on s'est rendu compte que le regard sur la jeunesse a vraiment évolué entre les années '70 et maintenant. La vision du jeune, porteur d'espoir pour la société de demain, perd petit à petit cette aura. Il est de plus en plus perçu comme un risque à gérer : des consommateurs d'alcool, de drogue, porteurs de MST, qui n'ont aucune expérience...

On met donc en place des politiques centrées sur l'occupationnel et hypercadrées. Or, la révolte, dans le →



→ sens d'être en opposition, fait partie de la jeunesse et permet aux jeunes de se construire. Et il y a très peu d'espace qui est laissé pour que cette révolte puisse s'exprimer de manière constructive. Il n'y a aucune vision positive de la jeunesse. Le seul endroit où ils sont valorisés positivement, c'est dans le sport.

■ **Cette évolution a-t-elle un impact sur la place des OJ dans le débat politique ?**

□ Le secteur jeunesse est un acteur reconnu par les pouvoirs publics, en tout cas par ceux qui s'en occupent et par sa ministre. Pour le reste, c'est plus difficile.

Par exemple, sur la proposition de loi visant à étendre l'euthanasie aux mineurs, aucun organe d'avis officiel de la jeunesse n'a été consulté.

Mais les organisations de jeunesse font elles-mêmes du travail de lobbying et de réseautage sur les questions qui leur sont spécifiques (santé, emploi, consommation...).

■ **Que signifie l'autonomie pour les jeunes ? Une échéance qui s'éloigne, voire un impossible rêve ?**

□ Je pense que l'autonomie passe par le fait de quitter la maison familiale. Et c'est rendu de plus en plus difficile à cause des questions des revenus et de logement. Mais par ailleurs, les jeunes sont toujours aussi motivés qu'avant de s'investir dans des projets auxquels ils croient et d'exercer leur autonomie de cette façon. Les modes d'engagement ont changé, et ils sont multidimensionnels (dans le temps et dans les types de projets).

Leur autonomie s'exprime dans le dynamisme qu'ils mettent dans le soutien à des projets qui les tiennent à cœur et dans lesquels ils prennent des responsabilités. Par exemple dans l'accueil des demandeurs d'asile, où l'envie s'est manifestée de mener une action citoyenne "pure" en dehors de toute structure institutionnelle ou même associative.

Je constate que l'engagement des jeunes dans des projets, des mouvements de jeunesse ou des centres de jeunes ne faiblit pas du tout, et c'est encourageant.

Interview réalisée par Monique Van Dieren

■ **En tant que président de la CCOJ, quels sont les dossiers chauds qui vous mobilisent actuellement ?**

□ Sur le plan administratif et financier, nous travaillons sur les reconnaissances quadriennales des OJ : Tous les quatre ans, l'ensemble des organisations de jeunesse sont visitées par la CCOJ pour qu'elle remette un avis sur leur dossier. C'est du boulot !

Deux autres dossiers sont à suivre également, celui de la réforme du décret emploi, avec un cadastre de l'emploi qui deviendra obligatoire, et celui de la régionalisation récente du fonds FESC. Nous sommes en effet concernés par le secteur "écoles des devoirs". Or, nous sommes absents des discussions.

En termes plus politiques, l'évaluation du décret sur les OJ est prévue pour la mi-législature. Le principe d'une évaluation est positif. Mais nous devons être très attentifs à maintenir ce qui constitue l'ADN du secteur, à savoir la liberté associative. Pour l'instant, le décret est extrêmement soutenant pour les OJ et reconnaît intrinsèquement la qualité de leur travail et on veut que ça continue. Par ailleurs, il a été évoqué l'idée de fusionner le décret OJ et celui des centres de jeunes. Pour l'instant, ces deux secteurs sont sur la même longueur d'ondes sur 90% des dossiers, même si les thématiques et les types d'action sont différents. Nous devons être attentifs aux conséquences des éventuelles fusions ou rapprochements des trois pôles de représentation des jeunes que sont : le CCOJ, le Conseil de la jeunesse et la CLCJ (Coordination des centres de jeunes).

La crainte pourrait venir de la remise en cause du financement global du secteur, étant donné le contexte budgétaire actuel.

JOC : Pas de paternalisme, mais un revenu qui garantit l'autonomie



Les JOC (jeunes organisés et combattifs) sont un mouvement d'éducation par l'action qui rassemble des jeunes de milieux populaires en les organisant afin qu'ils mènent des actions collectives de changement. Nous avons demandé à Emilie Delcourt ce que signifie "être autonome" pour un jeune.

■ L'autonomie : Qu'est-ce que ça veut dire pour les jeunes ?

□ La parole des jeunes sur la question de l'autonomie est plurielle et multiple. S'il y a une condition commune à la jeunesse, c'est l'incertitude dans laquelle nous sommes plongés, cette incapacité à se projeter dans une société soumise à la loi du profit immédiat où les politiques à moyen et long terme sont absentes et l'investissement dans le futur inexistant. Dans ce non-cadre, les désirs d'autonomie se construisent dans une démarche qui vise soit à se faire accepter par le monde « tel qu'il marche » soit à s'en émanciper, que ce soit vis-à-vis de l'Etat, dont on ne voit que la main droite, que vis-à-vis des injonctions au bonheur uniformisé du Marché. Les deux démarches s'entremêlent souvent.

Pour se « libérer » du contrôle de la famille, beaucoup de jeunes sont obligés de faire appel au contrôle du CPAS et se retrouvent exclus du « rêve belge » : un travail qui te permet de rembourser le crédit voiture que tu es obligé d'avoir pour faire les allers-retours entre ton travail et ta maison.

■ Quelle est la situation des jeunes et leurs aspirations par rapport à l'emploi, au logement, aux allocations sociales, etc. ?

□ Les perspectives économiques et sociales en Europe sont devenues très sombres depuis la crise financière de 2008. Environ 25% des jeunes européens sont hors emploi, et pour ceux qui ont trouvé grâce aux yeux du marché du travail, les contrats précaires sont la norme. En Wallonie, un tiers des personnes étant au CPAS ont moins de 25 ans. Les jeunes sont une part importante de la population à avoir des difficultés financières. La garantie jeunesse mise en place par la Commission européenne nous apparaît comme une énième politique d'activation dont la logique est la suivante : si les jeunes sont au

chômage, c'est parce qu'ils ne sont pas « actifs » ; ils sont donc « passifs » et non employables. Il faut un certain culot pour aller dire aux 60% de jeunes chômeurs espagnols que leur avenir dépend uniquement de leur capacité à être employables. Cette année, à travers la campagne pour l'abrogation de l'article 63§2, nous avons dénoncé le climat actuel de stigmatisation envers les chômeurs et les mesures du gouvernement qui renforcent les contrôles et les sanctions directes. Les mesures prises par le gouvernement (allongement du stage d'attente, dégressivité des allocations de chômage, etc.) ont fragilisé des catégories de la population qui l'étaient déjà : les femmes, les jeunes et les allocataires sociaux. Elles ont précipité les personnes les plus vulnérables dans la pauvreté, obligeant des familles entières à vivre dans des conditions non conformes à la dignité humaine. Les chiffres montrent que, déjà, près de la moitié des enfants belges ayant des parents au chômage vivent en-dessous du seuil de pauvreté. En réduisant ces allocations, la situation risque de devenir catastrophique pour les jeunes et notre société. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas de paternalisme, mais de la garantie d'un revenu, que ce soit à travers des emplois durables, une sécurité sociale renforcée ou un revenu de base.

Au sein de notre mouvement, certaines revendications semblent faire l'unanimité telles que la réduction collective du temps de travail, la remise en question du monde du travail et le lien à faire avec le bien-être, l'engagement sociopolitique, une plus juste répartition des richesses, un accès moins élitiste aux études, la gratuité des transports publics, etc.

■ Comment s'adresser aux jeunes aujourd'hui : que fait-on comme militant à la JOC ?

□ Nous discutons, partageons et réfléchissons ensemble sur les situations qui nous oppressent, mais il ne s'agit pas juste d'énoncer les injustices que nous vivons, nous essayons de lutter concrètement contre et proposons des alternatives ! Pour se faire entendre, on privilégie souvent l'action sur le terrain à travers des actions directes non violentes, de la désobéissance civile et des campagnes de sensibilisation. Nous avons défini quatre thématiques prioritaires à développer : le genre, l'anticarcisme, la répression et la question de la démocratie.

Propos recueillis par Audrey Dye

Se loger, le parcours

Rester chez ses parents jusqu'à trente ans, qui en rêve ? L'autonomie passe naturellement par le fait d'avoir un « chez-soi ». Mais pour avoir un logement, il s'avère qu'il vaut mieux avoir « bon teint », les poches pleines, une bonne expérience et... ne pas avoir l'air trop jeune. Ou gare à la galère !

Au mois de septembre dernier, Juliette, 24 ans, achève glorieusement son parcours et sa vie d'étudiante en présentant son mémoire. Désormais munie d'un diplôme de psychopédagogue, elle a la chance de décrocher bientôt un job dans une asbl. Ce n'est que temporaire : un contrat à durée déterminée de douze mois pour un projet subventionné, sans garantie de continuité. Mais c'est un début et puisqu'elle a un salaire, Juliette a bien envie de prendre son essor et de s'installer avec son Roméo dans un logement bien à eux. Acheter, ils n'y pensent même pas. Se mettre déjà un lourd crédit hypothécaire sur le dos les tentent peu et ils doutent qu'une banque leur accorderait ce crédit. Ils pensent plutôt à louer un appartement. De préférence en ville pour pouvoir profiter des transports en commun et ne pas s'imposer l'achat d'un véhicule.

Décrypter les annonces

Oui mais quelle ville ? Le compagnon de Juliette enseigne dans trois écoles namuroises. L'asbl où travaille Juliette siège à Charleroi. Après une étude approfondie des services TEC et SNCB selon leurs horaires respectifs, ils optent pour Namur et se mettent en chasse. Sans se douter du parcours du combattant qui les attend.

Rapidement, notre jeune couple s'aperçoit qu'il n'est pas si facile de se faire une idée du logement mis en location sur base de l'annonce. Si certaines sont très complètes, d'autres s'avèrent sibyllines. Le prix du loyer n'est pas toujours mentionné. Ou alors on ne précise pas ce que recouvrent les charges : entretien des communs, forfait eau, énergie...? Par contre, d'autres indications laissent perplexes : « idéal pour célibataire » veut-il dire que le logement est trop petit pour deux ou que le bailleur n'aime pas louer à des couples ? D'autres font froid dans le dos : « CPAS et chômeurs s'abstenir ». Sans être concernée, Juliette se dit que son statut actuel ne durera qu'un an. Et après ? Et si un jour... ? Dans une autre annonce, le bailleur exigeait le paiement dès l'entrée des six premiers mois de loyer !⁽¹⁾



Désolée, c'est loué !

La question financière vient en deuxième place dans le rang des motifs de discrimination en matière d'accès au logement. Parfois, il se révèle très nettement dès lecture de l'annonce, comme lorsqu'on exige plusieurs loyers d'avance ou la preuve d'un contrat à durée indéterminée (ce que ni Juliette ni son compagnon ne possèdent). Parfois, comme le note le Centre pour l'égalité des chances, cela se fait de manière plus subtile et il faut repérer des mots-clés, qui découlent certains profils : « idéal pour célibataire » est par exemple une façon d'écartier une mère célibataire

du jeune combattant !



Van Dieren

avec un enfant. Un revenu unique paraît insuffisant à certains bailleurs.

Pour la même raison, une partie d'entre eux n'aiment pas louer à des jeunes. Ou alors ils exigent la caution des parents. Autre motif invoqué pour écarter les jeunes : la crainte qu'ils n'entretiennent pas convenablement le logement. Ou encore qu'ils se montrent trop bruyants. En fait de discrimination, notre couple fera quelques découvertes amères. Non seulement ils sont jeunes et n'ont que des contrats de travail temporaire, mais le Roméo de Juliette ne s'appelle pas Roméo. Il s'appelle Djalil. Il a bien la chevelure noire

du héros de Shakespeare mais elle est très frisée. Il est certes né en Belgique mais son nom sonne étranger. Alors il arrive qu'après un entretien au téléphone prometteur, lorsque la visite a lieu, le bailleur ou la bailleuse s'exclame un peu vite, « désolée, c'est déjà loué » ou monte le prix, ou en rajoute aux conditions. La discrimination sur base de l'origine vient en tête du tiercé sombre dressé par le Centre pour l'égalité des chances dans son baromètre. Le Centre recommande de mener des actions d'information et de sensibilisation auprès des bailleurs et des agences immobilières. Le gouvernement wallon a notamment prévu dans sa déclaration de politique régionale de mener des testings (ou contrôles mystères) pour décourager ces pratiques trop courantes.

Un prêt pour la garantie locative ? On n'a pas ça madame !

En même temps qu'ils poursuivent leurs recherches, Juliette et Djalil se demandent comment faire pour réunir la somme nécessaire au versement de la garantie locative. S'ils peuvent y parvenir, ils ne devraient avancer « que » deux mois de loyer (ce qui signifie en payer trois le premier mois de location). L'air de rien, pour un loyer moyen wallon situé (selon les sources) entre 417 et 509 €⁽²⁾, cela représente →

On ne peut pas tout demander !

Le Centre interfédéral pour l'Égalité des chances est régulièrement interpellé par des candidats locataires qui se demandent si les multiples informations exigées par certains bailleurs sont légales ou pas. Certaines de ces exigences peuvent refléter des pratiques discriminatoires : « Un bailleur qui s'informe sur le lieu de naissance d'un candidat, son passé judiciaire, son état de santé, etc. pourrait utiliser ces données pour écarter certains profils de candidats ». Ce peut être aussi le fait de ne pas accepter les revenus de remplacement. Aussi, puisque désormais les Régions sont compétentes en matière de bail de résidence principale, le Centre leur recommande-t-il d'organiser une concertation entre représentants des bailleurs et des locataires et la Commission de la protection de la vie privée, pour inscrire dans la législation une liste des informations légalement exigibles. Un formulaire-type existe déjà, à l'initiative de cette Commission et du Centre.

Quant à l'obligation d'affichage des loyers lors d'une mise en location, en vigueur depuis 2007, elle n'est pas suffisamment respectée et les communes se mobilisent trop peu pour effectuer l'information et le contrôle nécessaires. Or ce déficit d'information sur le prix est aussi source de discrimination.

→ plus d'un mois de salaire. Mais le couple apprend qu'il est possible de demander à leur banque d'avancer la somme, qu'ils rembourseront en trois ans maximum, par dépôts mensuels. Bizarrement, c'est alors trois mois de garantie locative qu'ils devront assurer au lieu de deux. Mais c'est moins lourd pour le budget mensuel. Juliette se rend donc auprès de sa banque et là, surprise ! On lui répond que ce produit n'existe pas. Elle peut prendre un prêt à tempérament si elle veut. Faisant la même démarche auprès de la sienne, Djalil s'entend dire qu'il devra déboursier 250 € pour frais de dossier.

Créer un Fonds des garanties locatives

Le secteur bancaire n'a guère apprécié le dispositif inscrit dans la loi-programme de 2007 et l'a sapé. A Bruxelles et en région namuroise, des militants des EP ont testé leurs banques et vérifié cette attitude. La vraie solution consisterait en la création d'un système mutualisé, un fonds des garanties locatives, universel et obligatoire⁽³⁾. L'associatif le réclame depuis des années. C'est dans les cartons des Régions wallonne et bruxelloise de cette législature, heureusement, mais rien n'est encore fait et notre couple candidat locataire devra quémander le soutien des parents pour entrer dans son futur logement. Un coup dans l'aile du désir d'autonomie !

La colocation : une bonne idée mais...

Une quinzaine de visites plus tard, Djalil et Juliette, n'ont toujours pas trouvé un appartement correspondant à leurs moyens et à leurs espérances, ils ont rencontré quelques bailleurs avenants mais aussi avalé quelques couleuvres. Un ami leur suggère de jeter un œil sur les sites qui proposent des logements en colocation. Il en existe plusieurs, dont Infor-Jeunes tient la liste⁽⁴⁾. L'idée connaît déjà un franc succès auprès des jeunes en particulier. Ils seraient 13% à la pratiquer en Région bruxelloise. On partage une location à plusieurs, ce qui divise le montant du loyer. D'autres objectifs peuvent ainsi être rencontrés : développer du lien, vivre un partage de valeurs, s'entraider entre générations... Une pratique intéressante donc. Mais qui nécessite de clarifier les relations tant envers le bailleur qu'entre les colocataires eux-mêmes. Qui est responsable dans la relation contractuelle ? Qu'est-il prévu si un colocataire s'en va ou éprouve des difficultés de paiement ? Autre risque : celui d'y perdre un statut. Là encore, il y a une discrimination entre travailleurs avec et sans emploi. Si vous en avez un, personne ne contrôle avec qui vous vivez. Sinon, vous risquez de basculer dans le statut de cohabitant. Ce que vous avez gagné en partageant le loyer est perdu. Juliette et Djalil doivent y songer vu leur situation professionnelle incertaine. Ici encore, les Régions ont désormais la compétence de mener une réflexion et de prendre des mesures pour

faire avancer cette nouvelle forme d'habiter. Il s'agit de donner à la colocation une meilleure assise juridique, et d'étoffer la définition de ce qu'est un logement de telle sorte que la colocation soit reconnue distinctement d'une cohabitation.

Encadrer les loyers pour lutter contre les discriminations

On ne peut clôturer ce petit tour d'horizon sans évoquer deux autres problématiques spécifiques aux jeunes, dont il faut se saisir. Tout d'abord le manque de kots sociaux pour étudiants. En 2014, il y en avait... un et un seul en Wallonie, à Mons. Depuis septembre 2015, on en compte 49 aussi à Louvain-la-Neuve. C'est un frein important pour l'accès aux études universitaires. Une autre problématique concerne les jeunes qui ont connu les institutions d'aide à la jeunesse. Lorsqu'ils en sortent et doivent trouver un logement, ils se trouvent le plus souvent démunis face à un secteur locatif guère régulé, dont les prix flambent. L'accompagnement dont ils bénéficiaient disparaît en même temps. Autant dire qu'en termes d'aide à l'autonomie, le compte n'y est pas.

Soutenir la prise d'autonomie des jeunes, tout comme lutter contre les discriminations, passe par des décisions qui doivent contribuer à encadrer le secteur locatif privé. Le centre pour l'égalité des chances nous rejoint en ce sens puisqu'il recommande lui aussi d'instaurer des commissions paritaires locatives qui seraient chargées d'établir, dans un esprit de concertation, des propositions pour un bail-type, des grilles de loyers de référence et des procédures de médiation locative. Ces mesures, ainsi que le fonds des garanties locatives et la colocation, sont en discussion dans les Régions wallonne et bruxelloise et c'est de bon augure. Il convient d'encourager nos élus à concrétiser des avancées dans ce domaine. Nous devons offrir aux jeunes générations autre chose que les fins de droit infligées par le gouvernement fédéral, qui obscurcissent leurs horizons, brisent la solidarité et les renvoient à eux-mêmes.

Christine Steinbach

1. Ces exemples proviennent de témoignages de militants du mouvement et du baromètre de la diversité - logement, publié en 2014 par le Centre interfédéral pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations. Disponible en ligne.
2. Nicolas Bernard, Encadrement des loyers (grille de « référence » et taxation des loyers réels) : développements récents, Les Echos du Logement, mai 2014, pp8-9, édité par la Région wallonne.
3. Voir aussi Muriel Vanderborght et Christine Steinbach, « Des balises pour un Fonds de garantie locative », Contrastes n°167, pp14-16, édité par les Equipes Populaires.
4. Lire aussi dans la brochure « Prendre son autonomie », Les dossiers Infor-Jeunes, 2015. Disponible en ligne.

L'AUTONOMIE ?

Mon pire rêve ou mon meilleur cauchemar...

En tant qu'adultes, le mieux qu'on puisse souhaiter aux jeunes, à « nos jeunes », c'est qu'ils deviennent autonomes. Nous nous attendons à ce que, pour elles et eux aussi, ce soit leur désir le plus ardent que de pouvoir construire leur vie comme elles et ils l'entendent. Mais il ne suffit pas de savoir faire ses lacets (et se retrousser les manches) pour s'y retrouver dans notre monde complexe à l'extrême et pouvoir prendre son envol !



L'autonomie à laquelle on pense est bien entendu surtout l'autonomie financière. C'est d'ailleurs la définition qu'en donne Infor-Jeunes dans son étude « prendre son autonomie » : « *devenir socialement autonome, c'est fonder un foyer distinct de celui de ses parents. Pour ce faire, le jeune doit prouver qu'il n'est plus à leur charge* ».

On trouve ici deux réalités parfois contradictoires :

- avoir un foyer distinct, c'est-à-dire vivre séparément de ses parents ;
- avoir un revenu suffisant pour faire face aux dépenses.

Autrement dit, ce n'est pas parce qu'on vit chez ses parents qu'on ne gagne pas sa vie et inversement.

Etre autonome, c'est acheter ce qu'on veut quand on veut...

Les jeunes sont clairement une cible privilégiée du marketing et de la publicité, mais pourquoi ? Si l'on affine, on se rend compte que la publicité cherche à toucher particulièrement les jeunes qui ont un revenu et une « oreille » pour la publicité. Il y a donc deux « moteurs » principaux dans les comportements d'achat des jeunes : les influences (motivations) et les moyens (revenus) disponibles.

Un des grands changements de notre société est le **basculement entre des sphères d'influence qui servent de référence aux jeunes**. Plus clairement, il semble que les jeunes jusqu'à 15 ans sont principalement influencés par le modèle familial (ce que les parents FONT et non pas DISSENT), et en second lieu par l'école. Après 15 ans, on note un basculement : ce sont dès lors les pairs (les copains) puis les médias et la publicité qui vont servir de référence au jeune. La famille, tout comme l'école, passe au second plan, même si la famille reste la référence de base (on compare toujours par rapport à la famille, en respectant ou en rejetant ses habitudes et ses valeurs). L'influence des pairs et de la publicité est accentuée par le fait que les jeunes sont en permanence « connectés » (grâce aux gsm, tablettes, etc.) : c'est un matraquage constant et répété, toujours plus ciblé (grâce à leurs préférences personnelles qu'ils révèlent eux-mêmes en les utilisant). →

→ Il semble qu'il y ait aussi un **lien fort entre le niveau d'éducation (et sa qualité) et la capacité du jeune à prendre de la distance ou non avec la publicité**. La publicité, il faut apprendre à la décrypter pour pouvoir s'en détacher !

La question des moyens est celle des **moyens (argent) disponibles**, et donc à la fois l'ampleur des moyens, mais aussi l'importance des charges à assumer. En conclusion, chez les jeunes « dépendants » n'ayant pas de frais à assumer, tout le revenu disponible peut être consacré aux loisirs ; mais si le jeune est autonome, sa priorité sera d'assumer ses frais. Selon une enquête de l'institut de gestion de crédit Intrum Justitia, la Belgique ne dénote pas dans le paysage européen : trois jeunes Européens sur dix (15-24 ans) affirment ne pas avoir assez d'argent pour mener une digne existence. En Belgique, 26% des jeunes se considèrent dans cette position ⁽¹⁾.

Dans une enquête réalisée par Jan Velghe auprès des jeunes adultes (18-27 ans) ⁽²⁾, l'auteur souligne l'émergence d'un phénomène propre à notre époque, qu'il nomme la « **premature affluence** » (qu'on pourrait traduire par le **confort financier prématuré**). En Flandre, une étude a été réalisée pour évaluer le revenu moyen des jeunes de 17 ans : il est estimé à environ 2.500 € par an, et ¾ d'entre eux travaillent au moins occasionnellement. Cet argent est principalement consacré aux loisirs. Or il est rare qu'un premier salaire permette de consacrer près de 200 € par mois pour les seuls loisirs ! Cette situation crée un déséquilibre au moment de l'autonomisation : le niveau de confort (notamment financier) du jeune va chuter brutalement, ce qui peut l'amener à repousser l'échéance de l'autonomisation s'il en a la possibilité, mais surtout peut l'entraîner vers des comportements financiers à risque.

Etre autonome, c'est apprendre à garder l'équilibre

L'image qui vient en tête est celle de l'apprentissage du vélo : on ne tient pas sur un vélo à l'arrêt, et le défi est donc de pouvoir garder l'équilibre tout en avançant ! Ce n'est pas parce qu'on s'écarte un peu que c'est grave, mais si on chute, il est possible qu'on ait plus de mal à repartir... Mais c'est évidemment plus facile quand on a un bon vélo, voire des petites roues pour maintenir ou retrouver l'équilibre. L'étude s'est donc concentrée sur deux aspects : les retards de paiement, autrement dit quand on quitte temporairement la route, et l'endettement, c'est-à-dire l'accident.

Pour ce qui est des **retards de paiement**, ils semblent être d'abord liés à un emprunt à la banque ou pour des factures liées au logement (eau, gaz, électricité).

Mais il y a un lien très clair avec le contexte : si le jeune a un bon niveau d'éducation ou pas (et donc potentiellement un revenu élevé ou non), s'il a des enfants à charge ou non, et évidemment s'il a vécu un accident de vie ou non. Ainsi, parmi les jeunes autonomes qui doivent boucler leur budget avec seulement un revenu de remplacement (chômage ou maladie), 1 sur 3 a au minimum un retard de paiement. Parmi les raisons de l'emprunt, deux causes principales s'imposent : les dépenses importantes (maison, voiture) et les achats impulsifs.

L'origine des problèmes financiers à long terme semble plus directement liée au niveau de revenu : selon Jan Velghe, les problèmes financiers viennent d'abord de l'endettement, ensuite du manque de revenus et de réserves financières. Que l'on soit autonome ou non, toute dépense imprévue peut faire basculer, qu'elle soit due à un accident de vie (perte d'emploi, maladie, etc.) ou au besoin de s'offrir un petit extra, même minime.

Et là encore, comme le montre l'article en page 3, l'éducation et le milieu sont déterminants : parmi les jeunes qui font partie d'une famille dont le niveau socio-économique est élevé, 5% déclare avoir des problèmes financiers, contre 20% issus de familles moins favorisées.

On ne part pas tous avec le même vélo...

Etre autonome, c'est un rêve ou un cauchemar ?

L'autonomie est pour certains un rêve qui paraît inaccessible, pour d'autres une douche froide. Nous disions en introduction qu'être autonome, c'était avoir un lieu de vie distinct et pouvoir l'assumer. Selon l'enquête, en Belgique, 4 jeunes adultes sur 5 vivent encore chez leurs parents. Ce n'est clairement pas toujours un choix, de rester comme de partir.

Ce passage à l'autonomie est déterminant pour l'avenir des jeunes adultes et c'est en fait un moment où **se révèlent les vulnérabilités liées au profil** (âge et niveau d'enseignement, milieu, importance des revenus, caractère et achats impulsifs, etc.).

Après 15 ans, on estime que :

- L'influence de l'école est quasi nulle (ce qui n'a pas été appris ne le sera plus) ;
- Le milieu et les habitudes familiales restent essentiels ;
- Les pairs et les médias/pub prennent une place prépondérante ; et plus vos compétences et celles de vos parents sont faibles, plus vous êtes fragiles face à l'influence des médias/pub, notamment du crédit ;
- Votre caractère va également jouer : par exemple, on sait bien que deux frères qui ont pourtant a priori la même éducation, le même milieu, etc. ne



Van Dieren

Le crédit, réponse à une société du “luxe décomplexé”

Quelles sont les valeurs « majoritaires » que les jeunes d'aujourd'hui souhaitent transmettre aux jeunes de demain en matière de gestion financière ?

Le premier résultat qui surprend est que personne, parmi les jeunes sondés de l'enquête de l'ABREOC, n'a pointé le **crédit** comme un danger contre lequel il faut mettre en garde les futures générations. Et si l'on estime que la sphère d'influence prioritaire lorsqu'on est un jeune adulte, après le bagage de la famille, est celui des pairs et des médias, **on pourrait presque en conclure que le crédit est entré dans les mœurs.**

Mais il ne faut pas oublier que, depuis la crise de 1929, le crédit est présenté comme la solution pour favoriser la consommation et faire fonctionner l'économie, et qu'il y a maintenant presque trois générations qui vivent avec ! Et comme le dit Nadine Fraselle, Directrice de

l'Observatoire du crédit et de l'endettement⁽¹⁾ : « consommer, c'est échanger, c'est communiquer, c'est interagir en société. Ne plus consommer correspond à une mort sociale ». Il est donc normal que la socialisation du jeune adulte passe aussi par la consommation dans une société comme la nôtre !

Pourtant, seulement 26,9% des jeunes adultes belges sondés empruntent parfois de l'argent auprès de la famille ou des amis, et 18,8% auprès d'institutions, de banques ou de magasins. Tous les jeunes ne font donc pas appel au crédit à la moindre dépense imprévue : voilà un mythe (véhiculé pourtant par la publicité) qui tombe.

Le crédit touche particulièrement les adultes qui sont autonomes jeunes, et ici le lien avec le niveau d'éducation est important : ils ont des revenus faibles (n'ayant pas de diplôme ou un diplôme faible) en comparaison des frais élevés et ils sont moins résistants aux appels du crédit (car plus sensibles à l'influence des médias).

Les revenus de base servent à couvrir les frais, mais il faut faire appel au crédit pour le petit « plus » de confort. Et le **niveau de confort souhaité est élevé dans cette société du « luxe décomplexé »** : les jeunes ne souhaitent pas avoir un peu de confort, mais arriver rapidement, voire instantanément, au niveau de confort qui est la « norme » dans leur milieu, chez leurs parents ou chez leurs pairs.

Le **comportement face à l'épargne** semble, lui, être plus directement influencé par le niveau de revenus : c'est d'abord une question de pouvoir plus que de vouloir. L'influence du niveau de l'éducation est cependant prépondérante.

Mais **nous sommes loin du mythe des jeunes qui n'épargnent plus** : 81,2% des jeunes sondés économisent, qu'ils soient autonomes ou non ! Et environ 2/3 des jeunes adultes financièrement autonomes ont suffisamment d'épargne pour compenser des dépenses inattendues ou compenser temporairement une baisse de revenus.

(1) Les jeunes et l'argent, extrait des actes du colloque “Les jeunes et la consommation : le bien-être à quel prix ?” (2002) sur <http://www.reajc.be/fr/spip.php?article124>

réagissent pas pareil au moment de faire des achats. Dans le « caractère », on peut notamment inclure les différences de capacité de gestion et la vision (à court ou long terme).

La grosse différence tient plutôt à la façon dont les jeunes négocient la transition entre la dépendance et l'autonomie. Et ici, **c'est le « filet » qui est déterminant** : en effet, un comportement « à risque » ne deviendra problématique que si le jeune n'a pas de filet de sécurité derrière lui. Ce filet, c'est à la fois des ressources financières (revenus mais aussi épargne, de lui-même et de ses proches, famille et amis) et des compétences (et notamment pour savoir où trouver les bonnes informations). Selon la présence ou non et la qualité de ce « filet », les conséquences seront plus ou moins graves et durables pour le jeune.

L'autonomie, ou comment construire l'égalité ?

Le passage à l'autonomie est clairement révélateur des inégalités, socio-économiques mais aussi culturelles. Et on voit que nombre des mythes qu'on peut avoir en tête sur les jeunes (dépensiers, imprévoyants, etc.) ne résistent pas à une étude critique : c'est avant tout le manque de revenus et de « filet » qui peut mettre les jeunes en difficulté.

Plus qu'une éducation financière ponctuelle, n'est-il pas temps d'encadrer (et pourquoi pas interdire) la publicité qui les matraque, de façon de plus en plus pernicieuse ?

Et surtout, surtout, d'offrir de meilleurs emplois et revenus de remplacement pour permettre à « nos jeunes » une véritable autonomie et au-delà, un épanouissement. Parce que si nous leur souhaitons l'autonomie, c'est pour qu'ils aient la capacité de courir après leur(s) rêve(s) et, espérons-le, d'en réaliser quelques-uns...

Audrey Dye

1. Trois jeunes européens sur dix ne parviennent pas à boucler leurs fins de mois, article du 14 novembre 2014, Intrum Justitia, <http://www.intrum.com/be/fr/presse-publications/communique-de-presse/publication-container/2014/11/trois-jeunes-europeens-sur-10-ne-parviennent-pas-a-boucler-leurs-fins-de-mois/>

2. Association de recherche pour les organisations de consommateurs, succédant au CRIOC.

SOMMAIRE

3. LA FAMILLE, UNE PRÉCIEUSE BOÎTE À OUTILS

Y a-t-il un lien entre le contexte familial dans lequel les enfants ont vécu et la capacité qu'ils ont à gérer leur argent une fois devenus majeurs ? Telle était la question centrale de l'enquête réalisée par Jan Velghe, expert à l'ABREOC (1). La réponse est sans conteste positive. Mais des nuances s'imposent.

6 JEUNES ÉTUDIANTS AU CPAS

Les mesures prises en matière d'allocations sociales touchent de plein fouet les jeunes de 18 à 25 ans. Face à ce phénomène, de plus en plus de jeunes se tournent vers les CPAS. Pour pouvoir survivre, tout simplement. Ou parfois pour poursuivre des études. Le résultat ? Les avis sont mitigés.

10 INTERVIEW : CHRISTOPHE COCU : L'ENGAGEMENT DES JEUNES NE FAIBLIT PAS

Pour Christophe Cocu, directeur de Relie-F et président de la CCOJ, une série de mesures liées à l'accès à l'emploi et au logement freinent la quête d'autonomie des jeunes. Mais nombre d'entre eux expérimentent et exercent leur indépendance en prenant des responsabilités dans des projets citoyens. Une manière de casser l'image déformée que la société se fait de la jeunesse.



14 SE LOGER, LE PARCOURS DU JEUNE COMBATTANT !

Rester chez ses parents jusqu'à trente ans, qui en rêve ? L'autonomie passe naturellement par le fait d'avoir un « chez-soi ». Mais pour avoir un logement, il s'avère qu'il vaut mieux avoir « bon teint », les poches pleines, une bonne expérience et... ne pas avoir l'air trop jeune. Ou gare à la galère !

17 L'AUTONOMIE ? MON PIRE RÊVE OU MON MEILLEUR CAUCHEMAR...

En tant qu'adultes, le mieux qu'on puisse souhaiter aux jeunes, à « nos jeunes », c'est qu'ils deviennent autonomes. Nous nous attendons à ce que, pour elles et eux aussi, ce soit leur désir le plus ardent que de pouvoir construire leur vie comme elles et ils l'entendent. Mais il ne suffit pas de savoir faire ses lacets (et se retrousser les manches) pour s'y retrouver dans notre monde complexe à l'extrême et pouvoir prendre son envol !

Equipe de rédaction : Claudia Benedetto, Christine Steinbach, Monique Van Dieren • Rédactrice en chef : Monique Van Dieren • Mise en page : Hassan Govahian. • Ed. resp.: Christine Steinbach, 8, rue du Lombard, 5000 - Namur
Tél : 081/73.40.86 - secretariat@equipespopulaires.be • Prix au n° : 2 €. Pour s'abonner (Contrastes + La Fourmillière) : Versez 15 € au compte BE46 7865 7139 3436 des Equipes Populaires, avec la mention : "Abonnement à Contrastes" + votre nom.